

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-332

Déposé le : 20.01.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Suppression du taux plancher, des mesures vaudoises ?

Texte déposé

A la suite de l'annonce de la Banque Nationale Suisse d'abolir le taux plancher, on assiste à de nombreuses réactions et gesticulations tous azimuts. Le risque est grand que les choix stratégiques des entreprises et leurs projets d'investissements soient anéantis. Ces incertitudes risquent également de tout bloquer : il s'agit de les dissiper. Ainsi, dans le but de ramener un peu de sérénité dans un débat complexe et de rassurer les acteurs et les citoyens de notre canton, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Comment le Conseil d'Etat a-t-il anticipé l'environnement économique en relation avec sa planification financière ?
2. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il l'environnement économique dans les 18 mois ?
3. Quelles sont les conséquences à attendre pour le tissu économique vaudois ?
4. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il la RIE3 dans ce contexte pour rester concurrentiel ? Une modification du calendrier prévu est-elle opportune ?
5. Quelles sont les conseils que le Conseil d'Etat entend prendre pour rassurer les entreprises et les collaborateurs, notamment les petits et moyens commerces, les industries vendant principalement leurs produits dans l'UE, le tourisme et l'hôtellerie ?
6. Sur les 50 millions de soutien à l'industrie et innovation proposés par le Conseil d'Etat en 2011, avec un rajout de 25 millions au budget 2012, il devrait rester encore 17,5 millions. Qu'en est-il de ce dossier et notamment de sa partie économique ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

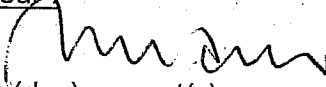


Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Jean-Marie Surer



Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Michael Buffat

Signature(s) :

